



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Guyane : enseignement superieur

Question écrite n° 31490

## Texte de la question

M Elie Castor demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, de bien vouloir lui indiquer dans quel delai l'institut d'etudes superieures de la Guyane sera reconnu officiellement et dote de moyens conséquents pour un fonctionnement optimum.

## Texte de la réponse

Reponse. - Le contrat signe le 28 avril 1990 entre l'Etat et l'universite des Antilles-Guyane a fait du reequilibrage des enseignements superieurs entre les Antilles et la Guyane l'une de ses priorites. Pour cela, un institut d'etudes superieures de Guyane sera prochainement cree. Un avenant au contrat fixera les engagements inherents aux consequences de cette creation, notamment sur le plan des locaux propres a cette structure, et en fonction des projets et des demandes de l'universite, des que celle-ci les aura elabores. La participation des collectivites territoriales devra etre definie. Le developpement envisage par l'universite des enseignements obeira a deux principes essentiels : la delocalisation d'enseignements existant dans les UFR antillaises, dans la mesure ou ils concernent un nombre suffisant d'etudiants et ne representent pas un cout exorbitant pour l'universite ; la creation d'enseignements originaux s'adressant a l'ensemble des etudiants antillo-guyanais et correspondant aux besoins economiques : ainsi est envisagee la mise en place, dans les prochaines annees d'un premier cycle d'administration economique et sociale, d'un diplome d'etudes universitaires scientifiques et technologiques de connaissance et technologies du bois, voire d'un institut de pathologie tropicale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Castor ?lie](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31490

**Rubrique :** Dom-tom

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 juillet 1990, page 3319